



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

ARRIVÉ
25 JUN 2015
Mairie de
L...

Préfecture

**Direction de la
réglementation
et des libertés publiques**

Bureau de la réglementation
générale et des véhicules
*Section Certificat
d'immatriculation/régie de
recettes*
mireille.carteaux@pyrenees-
orientales.gouv.fr
Réf.
CI - Circ maires – liste
justificatifs juin2015

Perpignan, le 18 juin 2015

La Préfète des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département des Pyrénées-Orientales

En communication à
Monsieur le Sous-Préfet de Céret
Monsieur le Sous-Préfet de Prades

OBJET : Certificats d'immatriculation – Pièces constitutives des dossiers.

P. J. : une

A l'occasion de divers échanges entre nos services lors de demandes de certificats d'immatriculation, il apparaît nécessaire qu'un rappel des principaux justificatifs recevables pour la constitution des dossiers soit établi.

C'est pourquoi, vous trouverez en pièce jointe un tableau récapitulatif des justificatifs obligatoires en vertu des dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur.

Mes services restent à disposition pour tout complément utile.

La Préfète,
P/la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général,

Emmanuel CAYRON



LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN FONCTION DU MOTIF DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

CARTES GRISES	Formulaire de Demande	Pièces d'identité du/des titulaires et kbis original pour les sociétés	Justificatif de Domicile	Carte grise originale	Contrôle technique pour véhicule de + 4ans (3)	Livret de famille et/ ou acte de naissance	Déclaration cession ou facture	Volets d'achat	Original du certificat de conformité Européen ou DREAL	Original du Certificat des Douanes ou Quitus fiscal	Mandat de la société de crédit ou leasing	Déclaration perte ou vol	Procuration originale pour toute demande par une tierce personne + 1 pièce d'identité
Changement de Domicile (5)	*	*	*	(5)									*
Changement de domicile sur véhicule de location	*	*	*	(5)				*			*		*
Changement d'état matrimonial	*	*	*	*	*	*							*
Changement de propriétaire (particulier à particulier) (4)	*	*	*	*	*		*						*
Changement de propriétaire (professionnel à particulier) (4)	*	*	*	*	*		*	*					*
Immatriculation d'un véhicule neuf	*	*	*	*			*		*				*
Immatriculation d'un véhicule neuf (achat par leasing / crédit)	*	*	*	*			*		*		*		*
Immatriculation d'un véhicule neuf (achat à étranger)	*	*	*	*			*		*	*	*		*
Immatriculation d'un véhicule d'occasion à l'étranger	*	*	*	*	*		*		*	*			*
Duplicata sollicité par le même propriétaire	*	*	*	*	*		*		*	*		*	*
Duplicata sollicité par le même propriétaire (société de crédit)	*	*	*	*	*		*		*	*	*	*	*
Succession revencé à un tiers (cession du / des héritiers) (1) (4)	*	*	*	*	*		*		*	*			*
Succession reprise par un héritier (2) (certificat de cession du ou des autres héritiers)	*	*	*	*	*		*		*	*			*

Pour connaître la tarification du certificat d'immatriculation, se référer à la fiche spécifique sur le site de la préfecture www.pyrenees-orientales.gouv.fr - rubrique « démarches administratives ».

- (1) Produire le certificat d'hérédité délivré en mairie ou un acte délivré par le notaire.
- (2) Si l'héritier reprenneur est le conjoint marital, le tarif est de 2.50 euros (frais d'envoi). Joindre le certificat d'hérédité, le contrôle technique en cours de validité et le certificat de cession de chaque héritier majeur ou jugement de tutelle pour mineurs.
- (3) Les véhicules de plus de 4 ans sont soumis au contrôle technique ; pour un duplicata, un changement d'état matrimonial ou une succession, ce contrôle doit être en cours de validité, pour les autres transactions le contrôle doit avoir été effectué dans les 6 mois qui précèdent la demande d'immatriculation.
- (4) En cas de changement de propriétaire, l'ancienne carte grise doit être barrée, datée et signée par le ou les anciens (s) propriétaire (s).
- (5) joindre l'ancienne carte grise originale ou la copie de la nouvelle immatriculation (AA-123-AA)